

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



**Syndicat Ardèche Claire,
structure porteuse du SAGE du bassin versant de l'Ardèche**

Allée du chateau – 07200 Vogüé
Tel : 04 75 37 82 20 / Fax : 04 75 37 82 22

Référence du marché : ETSAGE 1

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**

Objet du marché :

**Définition d'un schéma de gestion du risque crue et
des phénomènes d'inondation – bassin versant de
l'Ardèche**

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE GENERAL	2
2 – ZONE D’ETUDE :	3
3 - OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION	3
<i>PHASE 1 : SYNTHÈSE ET ANALYSE CRITIQUE DES DONNÉES EXISTANTES</i>	3
<i>PHASE 2 : PROPOSITIONS POUR LA REDACTION DU VOLET INONDATION DU SAGE.</i>	5
4 – DEROULEMENT, SUIVI ET DELAI	7
5 – REMISE DES RESULTATS ET RECEPTION DU MARCHE	8
6 – DOCUMENTS A REMETTRE	8

1 - CONTEXTE GENERAL

L’élaboration du SAGE du bassin versant de l’Ardèche a débuté en janvier 2004. Il couvre un territoire de 2430 km² sur 158 communes réparties dans les départements de l’Ardèche, du Gard et de la Lozère.

Le SAGE a pour vocation d’organiser et de planifier, par la concertation, la gestion de l’eau sur l’ensemble du bassin. Cet objectif de gestion équilibrée doit prendre en compte toutes les dimensions de la ressource : eaux de surface et eaux souterraines, sous leurs approches qualitative, quantitative et patrimoniale.

Concrètement, le SAGE comportera un ensemble de mesures pouvant relever d’aspects réglementaires, techniques, d’organisation ou de communication.

Pour rédiger dans le SAGE des mesures qui soient opérationnelles et efficaces, la CLE devra donc déterminer le choix des actions et des priorités à l’échelle de son bassin.

Les travaux menés au cours de l’état des lieux et du diagnostic du SAGE ont permis de mettre en lumière les enjeux liés aux crues et aux phénomènes d’inondation des cours d’eau du bassin versant de l’Ardèche.

C’est dans cette optique que la Commission Locale de l’Eau (CLE), chargée de l’élaboration du SAGE, a décidé d’engager cette réflexion sur la définition d’un schéma de gestion du risque crue et des inondations.

Afin d’accompagner la CLE jusqu’à la définition de la stratégie du SAGE qui sera retenue, six autres études seront engagées en parallèle sur les autres thématiques que traitent le SAGE (annexe 1).

Les principales orientations du SDAGE RM & C pour le bassin versant de l’Ardèche sont rappelées en annexe 2.

2 – ZONE D’ETUDE :

L’étude concerne les principaux cours d’eau du bassin versant, à savoir : Ardèche, Chassezac, Beaume, Ligne, Auzon, Claduègne, Ibie, Fontaulière, Lignon.

3 - OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION

Les objectifs de la présente étude sont de permettre aux différents partenaires regroupés au sein de la CLE de définir des préconisations de gestion qui répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic du SAGE (cf. annexe 3).

Dans ce contexte, l’étude devra permettre :

- *la révision éventuelle des Plans de Préventions du Risque inondation (PPRi), la prise en compte du risque inondation dans les documents d’urbanisme et d’évaluer la pertinence de mettre en œuvre un PPRi de bassin,*
- *d’appuyer l’élaboration de programmes d’interventions globaux et cohérents pour la gestion des cours d’eau et des Zones d’Expansion de Crue,*
- *d’amener à de nouvelles réflexions pour la prévention du risque inondation,*
- *de fournir les éléments de rédaction des mesures réglementaires relatives au volet inondation du SAGE.*

La mission se déroulera en 2 phases :

1. Synthèse et analyse critique des données relatives :

- *aux Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi),*
- *aux plans de gestion des cours d’eau et de leurs milieux associés,*
- *à la connaissance du risque,*
- *aux démarches innovantes et/ou transversales.*

2. Propositions pour la rédaction du volet inondation du SAGE :

- *volet réglementaire,*
- *propositions pour la réduction des aléas et de la vulnérabilité,*
- *volet connaissance et information,*
- *propositions pour la surveillance et l’alerte.*

Phase 1 : Synthèse et analyse critique des données existantes

1.1 Analyse critique des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRi)

a. Documents et données disponibles :

- ⇒ Les communes riveraines de l’Ardèche, de la Beaume dans la partie à l’aval de Vernon et du Chassezac dans sa partie à l’aval de Gravières sont couvertes par une étude hydraulique et des PPRi,
- ⇒ Ibie couverte par une étude hydraulique et un PPRi sur la commune de Vallon Pont d’Arc uniquement,
- ⇒ Pas d’étude hydraulique globale sur l’Auzon, mais on dispose des informations de laisses d’une crue à priori centennale,
- ⇒ Ligne couverte par une étude hydraulique et un PPRi pour la commune de Largentière
- ⇒ Atlas des zones inondables réalisé pour l’Ardèche amont, la Beaume et le Chassezac (Ardèche moyenne et aval prochainement disponible auprès de la DIREN, celui de l’Ibie devrait faire l’objet d’une mission confiée par la DDE) ; les enveloppes de crue existantes sont disponibles auprès du maître d’ouvrage
- ⇒ Bilan des PPRi réalisé par la DIREN à l’échelle régionale.

b. Produits attendus :

Les études hydrauliques qui ont permis l'élaboration des PPRi ainsi que la rédaction de leurs règlements ont été réalisées à différentes époques et par différents opérateurs : trois générations de PPRi existent ainsi au sein du bassin versant (Ardèche moyenne et aval / Ardèche amont / Chassezac et Beaume) et le contexte réglementaire évolue (nouvelle doctrine camping en 2004) ainsi que les contraintes.

Le bureau d'étude effectuera **l'analyse critique des PPRi** afin d'harmoniser les règlements existants et faire des propositions en seconde phase. Cette analyse conduira à **identifier les PPRi à réviser** voire même à élaborer, et devra permettre d'évaluer la **pertinence d'un PPRi de bassin versant**.

La méthodologie employée devra être décrite dans la proposition du bureau d'étude.

1.2 Analyse critique des plans de gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés

a. Documents et données disponibles :

- ⇒ Zones d'Expansion de Crue de la vallée l'Ardèche identifiées par l'étude de F. FRAPPA (1998)
- ⇒ Plans d'Objectif d'Entretien (POE) et Plans Pluriannuels d'Entretien (PPE) et de restauration des cours d'eau élaborés et mis en œuvre sur l'Ardèche, le Lignon et la Fontaulière par le Syndicat Ardèche Claire ainsi que sur la Beaume par le Syndicat Beaume Drobie. POE et PPE en cours d'élaboration pour l'Ibie (rendu prévu en mai 2006).
- ⇒ Interventions ponctuelles réalisées sur d'autres cours d'eau du bassin mais sans plan de gestion : cas de la Ligne et du Chassezac.
- ⇒ Schéma de restauration et d'entretien de l'Auzon réalisé en 1999.
- ⇒ Schéma d'aménagement contre les crues du Chassezac réalisé en 2001.

b. Démarches parallèles à prendre en compte :

- ⇒ Etude du transport solide : les enjeux analysés et les propositions de l'étude du transport solide (étude préalable au SAGE engagée au cours du premier semestre 2006) devront être intégrés.
- ⇒ Etude socio-économique du SAGE : s'attachera, systématiquement pour chaque usage, à valoriser à partir de données économiques, les retombées de la situation actuelle et de celles de différents scénarios à l'échelle du SAGE dans son ensemble (par exemple, en terme d'emploi, de CA, de fréquentation, de retombées économiques, etc.).

c. Produits attendus :

1) Le bureau d'étude devra **poursuivre l'identification des Zones d'Expansion de Crue des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie...) en explicitant les occupations de sols** de chacune d'entre elles, **ainsi que les usages en présence**.

Un rendu synthétique cartographique sera effectué à l'échelle 1/25 000.

Pour les **grandes zones d'expansion de crue, le bureau d'étude devra effectuer une caractérisation plus poussée**. Le choix des zones concernées se fera au regard de l'inventaire global développé à l'alinéa précédent.

Les éléments de cette caractérisation devront être proposés par le bureau d'étude et discutés avec le comité de pilotage, l'objectif étant de disposer d'éléments pour objectiver les scénarios de gestion qui seront proposés lors de la seconde phase.

2) Sur la base des études existantes, le bureau d'étude établira :

- ⇒ une **typologie des interventions** à mener sur la végétation et le transport solide des principaux cours d'eau,
- ⇒ la **préfiguration du Plan d'Objectif d'Entretien** à l'échelle de l'ensemble des principaux cours d'eau du bassin versant **en explicitant les grands principes de gestion**.

1.3 Analyse critique de la connaissance du risque lié aux inondations :

Documents et données disponibles :

- ⇒ DDRM du département de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère
- ⇒ Etudes hydrauliques ayant conduit à l'élaboration des PPRi
- ⇒ Atlas des Zones Inondables
- ⇒ Dicrim et pcs lorsqu'ils sont disponibles

Produits attendus :

Le bureau d'étude devra **faire le point sur les communes concernées par le risque inondation** et par le **risque rupture de barrage** à partir des documents existants et sur le niveau d'informations dont on dispose pour qualifier ce risque.

1.4 Analyse des démarches innovantes et/ou transversales :

Documents et données disponibles :

- ⇒ Des thèses traitant de l'analyse des crues historiques et de l'impact de la modification des paysages ont été réalisées et sont mentionnées dans la bibliographie (cf fin de document).
- ⇒ Certaines collectivités de la vallée de l'Ardèche ont installé des systèmes de télé-alerte ou sont en phase de réflexions pour leur mise en place.
- ⇒ Des partenariats entre collectivités sont en cours sur le bassin pour la gestion de l'assainissement pluvial : approche globale des enjeux, développement des techniques alternatives...

Produits attendus :

1) Le bureau d'étude doit **produire un argumentaire** pour proposer en seconde phase des thématiques de recherche à développer pour mieux prévenir le risque inondation ainsi que les partenariats à mettre en œuvre.

Ce travail s'appuiera sur une analyse des expériences en cours sur d'autres bassins à thématiques similaires. Pour ce faire, le bureau d'étude effectuera une **étude de plusieurs cas et en fera une synthèse critique**.

2) Le bureau d'étude fera le point sur l'**organisation de la chaîne d'alerte** à l'échelle du bassin versant à partir de la rencontre des services chargés de la prévision des crues.

3) Enfin, concernant la **gestion de l'assainissement pluvial**, le bureau d'étude devra mettre à jour les informations disponibles sur le sujet afin de faire des propositions en phase 2.

Phase 2 : Propositions pour la rédaction du volet inondation du SAGE.

L'aboutissement de cette étude est la rédaction du volet inondation du SAGE, qui devra comprendre des mesures autour de 4 grands axes : **réglementation, réduction des aléas et de la vulnérabilité, connaissance et information, surveillance et alerte**.

Le bureau d'études devra faire des **propositions de mesures réalistes par rapport au contexte social et économique**.

2.1. Réglementation : propositions pour la révision voire la création de PPRi et pour la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme :

- **proposition de PPRi à réviser ou à élaborer.**
- **pertinence d'un PPRi de bassin et modalités de mise en œuvre.**
- **élaboration d'un catalogue des mesures** d'accompagnement pour la révision/création des PPR et notamment la réduction de la vulnérabilité du

patrimoine bâti, en s'appuyant notamment sur toute nouveauté d'ordre technique et/ou réglementaire.

- **propositions sur le thème de l'assainissement pluvial** afin de favoriser la mise en œuvre de techniques alternatives et supprimer les effets négatifs de l'urbanisation sur le ruissellement.
- **aide à la rédaction des préconisations du SAGE** pour une prise en compte efficace de ces mesures dans :
 - les documents d'urbanisme concernés par les PPR,
 - les documents d'urbanismes non concernés par les PPR,
 - les politiques d'aménagement du territoire.

2.2. Propositions pour la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité :

- **propositions pour la préservation des Zones d'Expansion de Crue** en prévoyant les dispositions nécessaires (notamment : conséquences sur les documents d'urbanisme, propositions de politiques foncières, modalités de gestion...).
- aide à la rédaction du SAGE pour la **mise en œuvre et la coordination d'un Plan d'Objectif d'Entretien** à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.
- dans les zones soumises actuellement au risque de **ruissellement urbain** (et dans le cas de tout projet d'aménagement ou de toutes nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation par exemple...) : propositions pour la mise en place d'études hydraulique visant à améliorer la situation par de la rétention.
- **autres solutions pour réduire l'aléa et la vulnérabilité...**

2.3. Préconisations pour améliorer la connaissance du risque inondation :

- **détermination des thématiques de recherche à développer** pour mieux prévenir le risque inondation, notamment sur la gestion des couverts du bassin versant, politique de boisement des massifs...
- **définition des études et travaux complémentaires à mener et de leur degré de pertinence pour le territoire :**
 - ⇒ études hydrauliques sur les secteurs non couverts par des PPR et ayant été identifiés comme soumis au risque (secteur Auzon Claduègne, Volane ...),
 - ⇒ réflexions sur le ralentissement dynamique,
 - ⇒ ...

2.4. Préconisations pour la surveillance et l'alerte :

- **propositions relatives à la chaîne d'alerte** : notamment pertinence de la mise en place d'un système de téléalerte (échelle communale ou intercommunale) en lien avec d'autres thématiques du SAGE (gestion des ressources, salubrité de l'eau de baignade ou de consommation...) sur la base d'un argumentaire chiffré,
- propositions de **mesures de surveillance...**
- **propositions pour la gestion de crise** : échéancier et modalités de réalisation des plans communaux de sauvegarde,...

4 – Déroulement, suivi et délai

A. Durée - délai

La durée de l'étude est évaluée à 7 mois (hors délais de validation).

- Phase 1 : quatre mois à partir de l'ordre de service N°1 invitant à démarrer la phase 1
- Phase 2 : trois mois à partir de l'ordre de service N°2 invitant à démarrer la phase 2.

Le calendrier d'exécution devra en tout état de cause respecter le programme du déroulement du SAGE présenté en annexe 1. A titre indicatif, un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude est présenté à l'annexe 4

B. Déroulement

Une réunion de lancement sera organisée afin de : présenter la méthodologie par le bureau d'étude, recueillir les données et la bibliographie, recueillir les contacts des personnes ressources et présenter les attentes du maître d'ouvrage et de la CLE.

Au démarrage de chacune des phases, le bureau d'étude transmettra au maître d'ouvrage un planning prévisionnel détaillant le programme de ses travaux.

Le bureau d'étude devra assurer des échanges réguliers avec la cellule technique composée de : MISE, partenaires institutionnels, services techniques des collectivités, membres de la CLE. Les personnes référentes seront identifiées au cours de la réunion de lancement.

Le **Comité de Pilotage** sera chargé du suivi du bon déroulement de la mission. Sa composition (environ 20 membres) sera communiquée au Titulaire du marché.

Pour chacune des phases, les résultats seront présentés dans un rapport d'étape sous la forme d'un document de travail accompagné d'une note synthétique d'une dizaine de pages et d'un rendu cartographique.

Chacune des phases sera validée par un comité de pilotage.

Deux semaines avant la date de chaque réunion, le bureau d'étude fournira sous forme écrite un rapport provisoire de phase, en plusieurs exemplaires couleurs avec photos et rendu cartographique, par envoi postal aux membres du comité de pilotage (nombre d'exemplaires fonction de la composition du comité de pilotage). Les rapports de phase seront également transmis au maître d'ouvrage sous format informatique PDF et word.

Le bureau d'étude présentera les résultats de chaque phase aux membres du comité de pilotage à l'aide d'un document powerpoint vidéoprojeté. Les diaporamas devront être transmis préalablement au chargé de mission SAGE pour validation.

Le comité de pilotage transmettra ses remarques sur les rapports de phase au plus tard 15 jours après la réunion de présentation. De plus, dans les quinze jours suivant chaque réunion, le prestataire en partenariat avec le chargé de mission SAGE devra adresser aux différents membres du comité de pilotage, un compte-rendu sommaire de la réunion reprenant les observations importantes, les décisions éventuelles, les conclusions à tirer des discussions.

Le suivi des travaux de la part des acteurs référents s'effectuera sous la forme de comptes rendus réguliers de l'avancement du bureau d'étude. Ces notes devront être établies avec concision et rigueur de façon à avoir une idée précise de la manière dont la mission est effectivement conduite, des résultats déjà obtenus et des difficultés rencontrées (format PDF ou word).

Pour la phase 1, une réunion de travail intermédiaire est à prévoir.

L'offre du bureau d'étude devra prévoir toutes les réunions nécessaires : 1 réunion de lancement, 2 réunions de comité de pilotage, 1 réunion intermédiaire en

phase 1 et visites de terrain. Le chef de projet désigné par le bureau d'études assistera en personne aux réunions.

5 – Remise des résultats et réception du marché

A l'issue de la dernière réunion, le comité de pilotage disposera de 2 mois pour formuler ses observations.

Le rapport définitif de fin de mission sera remis au maximum 1 mois après réception des observations du comité de pilotage. Le document final sera envoyé relié en couleur aux membres de la CLE. Soit 56 exemplaires papier du rapport définitif, un exemplaire reproductible et un en format informatique.

Ce rapport comprendra notamment des fiches techniques de préconisations (objectifs, moyens à mettre en œuvre, acteurs concernés, aspects réglementaires...), un rapport cartographique, ainsi qu'un document de synthèse d'une dizaine de pages et un résumé d'une page.

Dans le cas où la mission devrait être arrêtée avant son terme pour une raison indéterminée, le prestataire retenu devra obligatoirement remettre au Maître d'ouvrage, un rapport partiel.

Les rapports, résumés... et l'ensemble des données et résultats seront fournis sur support informatique lisible sur PC (formats compatibles Windows XP et applications fonctionnant actuellement au Syndicat Ardèche). Le Titulaire remettra également le rapport final approuvé par le maître d'ouvrage au format PDF.

Pour les rendus sous SIG, les informations seront fournies au format MapInfo professionnel ou dans un des formats compatibles avec ce logiciel (format d'exportation : MIF/MID).

→ Les informations obtenues dans le cadre de cette étude devront être accompagnées de **fiches de métadonnées** (informations décrivant le contenu, la qualité et l'usage des données collectées).

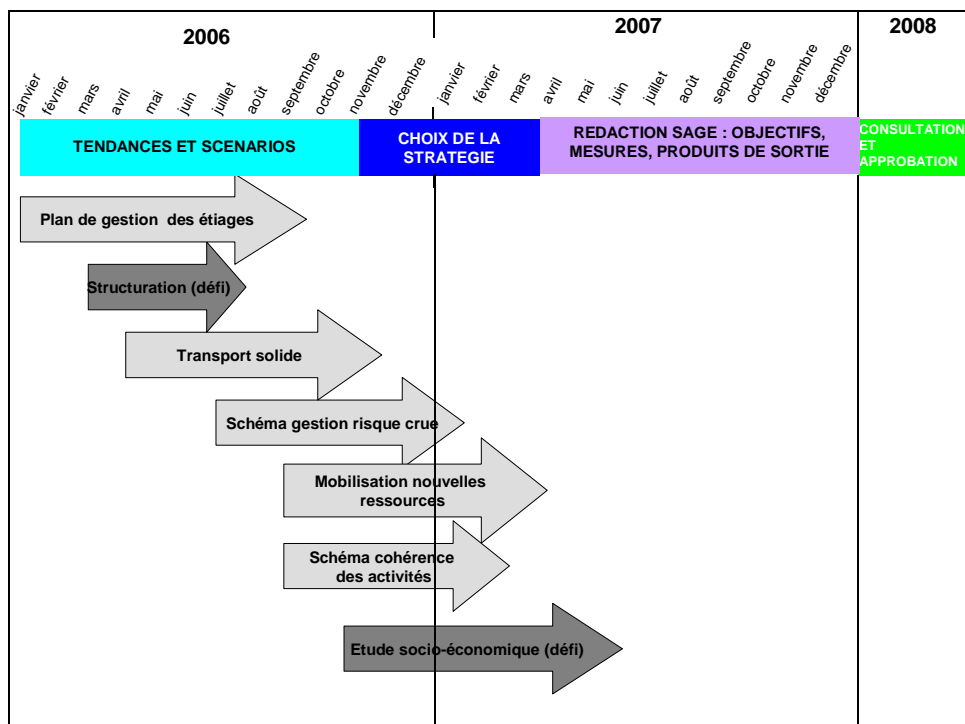
→ Le système de projection à utiliser sera le système Lambert II cartographique étendu.

6 – Documents à remettre

- Planning prévisionnel phase 1
- Etats d'avancement réguliers de phase 1, transmis par mail ou courrier au maître d'ouvrage.
- Rapport d'étape de phase 1 : document de travail envoyé au maître d'ouvrage pour validation (mail ou support CD) avant envoi du rapport provisoire de phase 1 au comité de pilotage.
- Rapport provisoire de phase 1 envoyé sous format papier au comité de pilotage 15 jours avant la date de réunion.
- Planning prévisionnel phase 2
- Etats d'avancement réguliers de la phase 2, transmis par mail ou courrier au Syndicat Ardèche Claire.
- Rapport d'étape de phase 2 : document de travail envoyé au maître d'ouvrage pour validation (mail ou support CD) avant envoi du rapport provisoire de phase 2 au comité de pilotage.
- Rapport provisoire de phase 2 envoyé sous format papier au comité de pilotage 15 jours avant la date de réunion.
- Rapport final envoyé aux membres de la CLE après vérification par le maître d'ouvrage de l'intégration des remarques du comité de pilotage (mail ou support CD).

Lu et approuvé,
Le titulaire (date, signature et cachet)

ANNEXE 1 : Présentation du déroulement des études et des phases de l'élaboration du SAGE



ANNEXE 2 : Rappel des principales orientations du SDAGE du bassin RMC

Le SDAGE du bassin RMC identifie quatre enjeux majeurs pour les grands affluents rive droite du Rhône aval dont fait partie le bassin versant de l'Ardèche :

1. **Réduction de l'impact des crues :**
2. **Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques :**
3. **Accroissement de la disponibilité de la ressource, amélioration de sa connaissance :**
4. **Suivi de l'évolution de l'impact des usages agricoles et touristiques**

Le bassin versant de l'Ardèche est identifié dans le SDAGE comme secteur à crues torrentielles dominantes.

Les orientations du SDAGE relatives à la gestion des inondations s'appuient tout particulièrement sur la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 et font appel à 4 principes majeurs :

- connaître les risques : inventaire des risques naturels du bassin,
- maîtriser les aléas à l'origine des risques : actions sur les ruissellement et l'érosion, gestion des écoulements, conservation des champs d'inondation...
- ne pas générer de nouvelles situations de risques : interdiction de toute nouvelle construction dans les zones soumises aux aléas les plus forts,
- gérer les situations de risques existants.

ANNEXE 3 : Synthèse des problématiques et des enjeux issus de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

Rappel des principaux points de l'état des lieux et du diagnostic concernant cette étude :

Les **crues** des cours d'eau du bassin versant sont **particulièrement brutales et soudaines** ; la concentration de population (habitat, structures d'accueil touristique) dans les moyennes et basses vallées rend ces secteurs d'autant plus vulnérables au risque.

Les principaux cours d'eau du bassin font l'objet d'études hydrauliques qui ont conduit à l'**élaboration de PPR** pour les communes riveraines. En revanche, le risque inondation est méconnu pour les autres cours d'eau.

En ce qui concerne l'annonce et l'alerte des crues, les équipements sont jugés **adaptés** par les services compétents, mais l'**efficacité de l'alerte n'est pas optimisée**. L'approche générale et la mise en œuvre de l'alerte ne semblent pas toujours adaptées aux réalités de terrain.

Le fonctionnement des zones d'expansion de crues et des secteurs soumis à d'important ruissellement urbain sont méconnus à l'échelle du bassin versant.

Pistes et orientations du diagnostic

- ✓ Améliorer les systèmes d'alerte et de prévisions et la connaissance du risque inondation, notamment sur les zones non couvertes par le système d'annonce de crues
- ✓ Mettre en place des modes de gestion appropriés aux zones d'expansion de crues (ZEC)
- ✓ Mieux prendre en compte les ZEC et les zonations des PPR dans les documents d'urbanisme
- ✓ Mieux intégrer le ruissellement urbain et ses conséquences dans les zones urbanisées (limitation de l'imperméabilisation, maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, stockage et traitement des eaux pluviales...)
- ✓ Appuyer l'élaboration de programmes d'interventions globaux et cohérents et la structuration du territoire pour la gestion des cours d'eau
- ✓ Préparer la réalisation de plans de secours communaux, d'outils d'alerte à la population et la création de PC de crise
- ✓ Nécessité de remobiliser les bancs figés dans les secteurs sensibles (en lien avec l'étude transport solide)

ANNEXE 4 : Calendrier prévisionnel du déroulement de l'étude

		06/06				07/06				08/06				09/06				10/06				11/06				12/06				01/07				02/07			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Synthèse et analyse des données	Réunion de lancement																																				
	Réalisation phase 1																																				
	Réunion intermédiaire																																				
	Remise du rapport provisoire																																				
	Comité de pilotage 1																																				
Propositions	Ordre de service phase 2																																				
	Réalisation phase 2																																				
	Remise rapport provisoire																																				
	Comité de pilotage 2																																				

BIBLIOGRAPHIE

Etudes générales

- BCEOM, 1989, Aménagement du bassin de la Beauce, Etude hydraulique et environnementale, SIVA/Syndicat de la vallée de la Beauce, 54 p. + planches
- BCEOM, 1990, Schéma d'aménagement de l'Ibie – étude hydraulique et environnementale, Syndicat pour l'aménagement de la vallée de l'Ibie, 32 p. + annexes
- Cedrat Développement, 1999, Schéma d'aménagement et d'entretien de l'Auzon et de la Claduègne, SIVOM Olivier de Serres, 3 tomes
- Cedrat Développement, 2003, Etude Bilan – évaluation du Contrat de Milieu Beauce Drobie, 3 tomes, Syndicat Beauce Drobie
- SIEE, 2001, Bassin versant de l'Ardèche, Etude diagnostique et prospectives, Conseil Général de l'Ardèche, 4 tomes

Crue, inondation :

- ACHARD A., 1999, La gestion des débits d'une rivière cévenole typique : l'exemple de la vallée de l'Ardèche, du col de la Chavade au site protégé du Pont d'Arc, SIVA/Université Lyon III, mémoire de maîtrise, 152 p. + annexes,
- BOURETZ N., 2000, Les crues de l'Ardèche, document interne au Syndicat Ardèche Claire, 15 p.,
- BRL, 2002, Etude hydraulique de la vallée de l'Ibie suite à la crue de septembre 2002, Conseil général de l'Ardèche,
- BRL 2001, Etude hydraulique de la Ligne, commune de Largentière, DDE de l'Ardèche,
- BRL, 2001, Schéma d'aménagement contre les inondations sur le bassin versant du Chassezac, 3 volumes, DDE de l'Ardèche/SIDET les Vans,
- BRL, 1998, Bassin versant de l'Ardèche amont et du Lignon : élaboration d'un schéma de cohérence, Etude hydraulique, 3 volumes,
- COEUR D. et al., 2001, Utilisation de l'information historique pour une meilleure définition du risque inondation sur la rivière de l'Ardèche, Rapport final, Contrat de Plan Etat Région Rhône Alpes, 44 p + annexes
- DIREN Rhône Alpes, 2005, Schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhône Méditerranée, 71 p.
- FRAPPA F., 1998, Les modes de gestion possibles des zones d'expansion de crues, SIVA/Université de Bourgogne, Mémoire de DESS, 56 p + annexes,
- LANG M. et al., 2002, Etude de cas : l'analyse des pluies et crues extrêmes observées depuis

200 ans dans un bassin cévenol, l'Ardèche, La Houille Blanche, pp. 131-138,

- NAULET R., 2002, Utilisation de l'information des crues historiques pour une meilleure prédétermination du risque d'inondation – Application au bassin de l'Ardèche à Vallon Pont d'Arcet St Martin d'Ardèche, Mémoire de thèse, UJF Grenoble I, 322 p.
- Préfecture de l'Ardèche, 2001, Plan concomitant d'évacuation des campings,
- SOGREAH, 2001, Modélisation hydraulique de la Beauce sur les communes de Vernon, Ribes, Rosières, Joyeuse et Labeaume, DDE de l'Ardèche,
- SOGREAH, 1995, Etude hydraulique des zones inondables de la rivière Ardèche entre le pont d'Aubenas et le Pont d'Arc, DDE de l'Ardèche, 14 p. + annexes, plans et figures, modèles mathématiques et profils en travers,
- SOGREAH, 1994, Zones inondables de l'Ardèche entre Aubenas et le Rhône, DDE 07
- SOGREAH, 1994, Etude hydraulique des zones inondables de la rivière Ardèche entre Sauze Saint-Martin et Pont-Saint-Esprit, DDE de l'Ardèche, 14 p. + annexes, plans et figures,
- VALENTI M., 2005, Orientations de gestion pour la zone d'expansion de crues de la Boucle de Chauzon, rapport de stage de Master 2, Syndicat Ardèche Claire, 55 p. + annexes

Dynamique fluviale :

- PIEGAY H., 1996, La forêt d'inondation de cinq rivières du bassin rhodanien, Annales de géographie, éd. Armand Colin, pp 347-368
- SOGREAH, 1999, Schéma de gestion du transport solide de la Beauce et de la Drobie – Première partie : schéma de gestion – Seconde partie : fiches points sensibles, Syndicat Beauce Drobie
- SOGREAH, 1993, Restauration de la rivière Ardèche à la suite de la crue du 22 septembre 1992 – Etude du transport solide, SIVA, 49 p. + annexes

Végétation

- ASTAF de la Lozère, Entretien des berges sur le canton de Villefort – programme
- Beture Cerec, 1998, Plan d'entretien de la végétation de la rivière d'Ibie, Syndicat de la vallée de l'Ibie, 19 p. + planches et annexes
- CHARRON E. – Syndicat Ardèche Claire, 2003, Plan d'objectifs d'entretien 2004-2007 – rivières Ardèche, Lignon et Fontaulière,
- JACOB N., 2003, Les vallées en gorges de la Cévenne vivaraise, montagne de sable et château d'eau, Université de Paris VI Sorbonne, 459 p. + annexes